



CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

ATTENTION:

OWNERS, OPERATORS AND MAINTAINERS OF PRATT & WHITNEY CANADA (P&WC) PT6B-37A ENGINES INSTALLED ON LEONARDO HELICOPTER MODELS A119 AND AW119MKII

À L'ATTENTION DE :

PROPRIÉTAIRES, EXPLOITANTS ET SPÉCIALISTES DE LA MAINTENANCE DES MOTEURS PT6B-37A DE PRATT & WHITNEY CANADA (P&WC) INSTALLÉS SUR LES MODÈLES D'HÉLICOPTÈRES A119 ET AW119MKII DE LEONARDO

P&WC PT6B-37A ENGINES - COMPLIANCE WITH AIRWORTHINESS DIRECTIVE CF-2019-05

MOTEURS PT6B-37A DE P&WC – CONFORMITÉ À LA CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ CF-2019-05

PURPOSE:

The purpose of this Civil Aviation Safety Alert (CASA) is to raise awareness of the upcoming compliance time expiry of Airworthiness Directive (AD) CF-2019-05.

OBJET :

La présente alerte à la sécurité de l'Aviation civile (ASAC) vise à signaler l'expiration à venir du délai de mise en conformité de la consigne de navigabilité (CN) CF-2019-05.

BACKGROUND:

CONTEXTE :

Transport Canada (TC) issued AD CF-2019-05 on 19 February 2019 mandating the incorporation of P&WC Service Bulletin (SB) PT6B-72-39107R1 for the replacement of fuel control units (FCU) on certain engines in order to address a potential unsafe condition.

Transports Canada (TC) a émise le 19 février 2019 la CN CF-2019-05 rendant obligatoire l'incorporation du bulletin de service (BS) PT6B-72-39107R1 de P&WC pour le remplacement des régulateurs de carburant (FCU) sur certains moteurs afin de corriger une situation potentiellement dangereuse.

P&WC is tracking the incorporation rate of the above-mentioned SB and estimates that there are still 90 FCUs with more than 6 years in service since new or last overhaul, which must be replaced in accordance with the subject AD by 19 August 2019. P&WC had provisioned for a pool of modified FCUs assuming a constant rate of return of the pre-SB FCUs, however, given that the SB incorporation has been below expected levels, P&WC may not be able to accommodate last-minute requests.

P&WC assure le suivi du taux d'incorporation du BS susmentionné et estime qu'il y a encore 90 FCU ayant accumulé plus de 6 années de service depuis leur mise en service initiale ou leur dernière révision qui doivent être remplacés d'ici le 19 août 2019 conformément à la CN en objet. P&WC avait prévu une quantité de FCU modifiés en supposant un taux de retours constant des FCU antérieurs au BS; cependant, comme l'incorporation du BS a été en deçà des prévisions, P&WC pourrait ne pas être en mesure de répondre aux demandes de dernière minute.

RECOMMENDED ACTION:

TC recommends that operators review P&WC Service Information Letters (SIL) PT6B-052 and PT6B-055, and follow the recommendations therein.

TC would also like to remind Canadian operators that alternative means of compliance (AMOC) with an AD are approved pursuant to Canadian Aviation Regulation (CAR) 605.84(4), which requires that the proposed alternative maintains the level of safety as provided for by the compliance time in the AD. Extension to AD compliance times are not considered unless the proposed alternative meets the above-mentioned CAR 605.84(4) requirements.

MESURE RECOMMANDÉE :

TC recommande aux exploitants de revoir les lettres d'information en service (SIL) PT6B-052 et PT6B-055 de P&WC et d'en suivre les recommandations.

TC souhaite également rappeler aux exploitants canadiens que d'autres moyens de conformité (AMOC) à une CN sont approuvés en vertu du paragraphe 605.84(4) du Règlement de l'aviation canadien (RAC), qui stipule que l'option de substitution proposée doit permettre le maintien d'un niveau de sécurité équivalent à celui visé par le délai de mise conformité prévu dans la CN. Aucune prolongation des délais de mise conformité à la CN ne sera accordée à moins que l'option de substitution proposée satisfasse aux exigences du paragraphe 605.84(4) du RAC susmentionnées.

CONTACT OFFICE:

For more information concerning this issue, contact a **Transport Canada Centre**; or contact Robert Farinas, Continuing Airworthiness in Ottawa, by telephone at 1-888-663-3639, facsimile 613-996-9178 or by e-mail at cawwebfeedback@tc.gc.ca.

BUREAU RESPONSABLE :

Pour davantage de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec un **Centre de Transports Canada** ou avec Robert Farinas, Maintien de la navigabilité aérienne à Ottawa, par téléphone au 1-888-663-3639, par télécopieur au 613-996-9178 ou par courriel à cawwebfeedback@tc.gc.ca.

ORIGINAL SIGNED BY/ ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr
Chief, Continuing Airworthiness | Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne
NATIONAL AIRCRAFT CERTIFICATION | CERTIFICATION NATIONALE DES AÉRONEFS

THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE A SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.

L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AÉRONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIR UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SÉCURITÉ AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ÊTRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIÉ. L'ASAC POURRA ÊTRE MODIFIÉE OU MISE À JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.